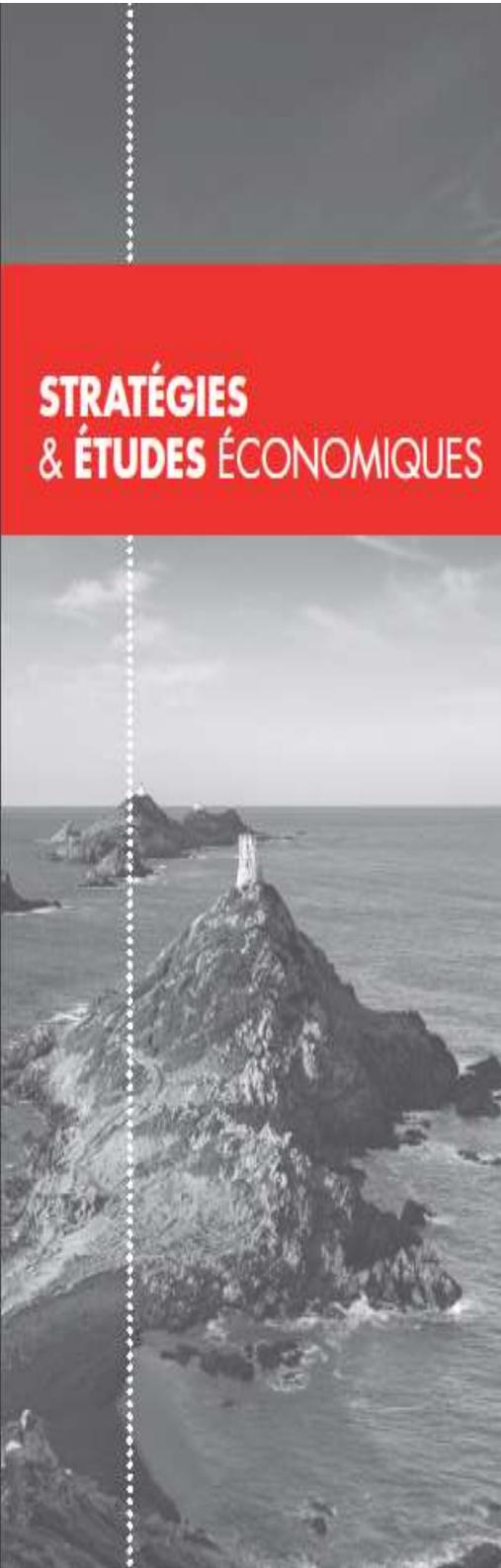


LA LETTRE ÉCO



STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'édito de la semaine

- Le 21 juillet, un grand pas pour l'Europe ?

Le Coin des épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Les marchés prennent peur
- Les Français, le dégonflement de l'épargne de précaution attendra
- Le règne des taux négatifs n'est pas fini

Le Coin de la conjoncture

- Climat des affaires, la poursuite du rebond
- France, le défi de l'industrialisation
- France : il faut élargir la détention de capital des entreprises
- Europe, un pas en avant

C'est déjà hier

- La Chine, un grand rebond
- Les Français veulent-ils revenir en ville ?

Le Coin des tendances

- Les Britanniques, en dehors de l'Union mais bien présents en France
- Être jeune en milieu rural en France
- La guerre de la 5G aura-t-elle lieu ?

Le Coin des graphiques

- 70 % des Européens partent en vacances !
- La France, championne des naissances hors mariage

Le Coin de l'agenda économique

Le Coin des statistiques



L'EDITO DE LA SEMAINE

« Le 21 juillet, un grand pas pour l'Europe ? »



En novembre 2008, pour la première fois depuis la création du G20 en 1999, les chefs d'État et de Gouvernement des vingt principales puissances économiques se réunissaient à Washington afin de prendre des mesures d'endiguement de la crise financière provoquée par les subprimes. Ce sommet témoignait de la volonté d'union des dirigeants face à la menace d'implosion de la sphère financière. Douze ans, plus tard, la même unité ne prévaut pas devant la crise sanitaire. Entre temps, les relations entre les différents États, en particulier entre les États-Unis et la Chine, se sont dégradées sur fond de protectionnisme et de populisme. Les premiers jugés responsables de la crise de 2008 sont de plus en plus en concurrence frontale avec la seconde à l'origine de la crise actuelle. Comme au temps de la guerre du Péloponnèse, rien ne semble pour le moment arrêter la poussée aux extrêmes de la compétition entre ces deux hyper-puissances. La guerre commerciale et technologique fait rage et oblige les autres États à choisir leur camp. Subrepticement, une partition du monde s'opère : d'un côté l'ancien monde avec, au centre, les États-Unis qui manient de plus en plus l'hard power ; de l'autre, le nouveau monde avec en figure de proue, la Chine qui attire un nombre croissant de pays émergents ou en développement. Cette partition concerne en premier lieu les techniques de l'information et de la communication. Leur essor a accompagné le processus de mondialisation tel que nous le connaissons depuis les années 90. Après l'effondrement du rideau de fer, l'idée que l'information et les données pouvaient librement circuler s'est imposée. La gestion des données est devenue en quelques années un enjeu majeur. La puissance économique dépend de plus en plus de la capacité à les traiter et à les exploiter à l'échelle planétaire. Ce secteur est monopolisé par les entreprises chinoises et américaines avec des zones de friction en forte croissance. Les autorités chinoises limitent l'accès de leur marché aux GAFAs, accusées d'ingérence dans la vie politique intérieure, quand les États-Unis reprochent aux firmes chinoises comme Huawei, de récupérer des informations sensibles pour le seul profit de la Chine et de ses dirigeants. Dans ce combat de titans, l'Europe, pour le moment, compte les points. Dépendante économiquement des États-Unis et de la Chine, elle est écartelée en outre par sa loyauté vis-à-vis de son allié historique qui a tendance à la négliger depuis quelques années.

L'accord du 21 juillet dernier sur le plan de relance européen peut marquer une date clef dans l'histoire de l'Union européenne. En effet, pour la première fois, des subventions seront allouées aux États en prenant en compte leur situation économique. Jusqu'à maintenant, seuls les programmes du Fonds Européen de Développement Régional obéissaient à une logique fédérale. Ce premier pas franchi, d'autres pourraient suivre pour favoriser, par exemple, l'émergence d'un secteur européen de l'information et de la communication. En la matière, la juxtaposition de 27 marchés n'a aucun sens face à la concurrence chinoise ou américaine ; l'échec du moteur de recherche français Qwant en est la meilleure preuve. Ce secteur exige une large profondeur de marchés et exige également un marché de capitaux réellement unifié.

Philippe Crevel



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 24 juillet 2020	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2019
CAC 40	4 956,43	-2,23 %	5 978,06
Dow Jones	26 469,89	-0,76 %	28 538,44
Nasdaq	10 363,18	-1,33 %	8 972,60
Dax Allemand	12 838,06	-0,63 %	13 249,01
Footsie	6 123,82	-2,65 %	7 542,44
Euro Stoxx 50	3 310,89	-1,63 %	3 745,15
Nikkei 225	22 696,42	+1,82 %	23 656,62
Shanghai Composite	3 214,13	-5,03 %	3 050,12
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,151 %	-0,007 pt	0,121 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,452 %	+0,001 pt	-0,188 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	0,587 %	-0,031 pt	1,921 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1653	+2,00 %	1,1224
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 901,604	+5,06 %	1 520,662
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	43,310	+0,049 %	66,300

Les marchés prennent peur

Les relations diplomatiques entre les États-Unis et la Chine se sont envenimées à nouveau cette semaine. En réplique à la fermeture du consulat chinois de Houston au Texas, ordonnée par Washington mercredi, le ministère chinois des Affaires étrangères a exigé, vendredi 24 juillet, que le consulat américain à Chengdu ferme également. Le



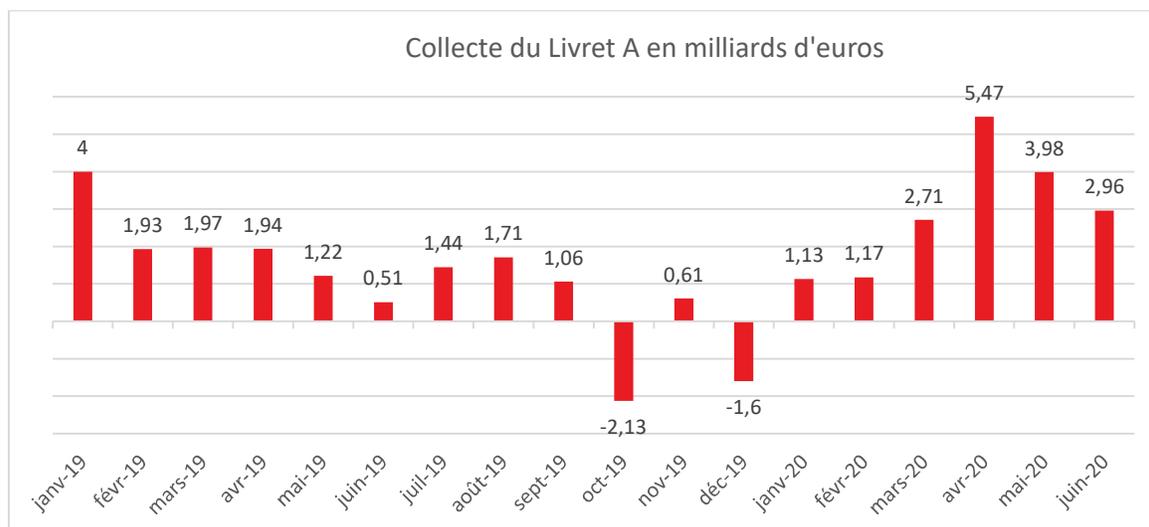
Chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, a appelé « le monde libre triompher de la nouvelle tyrannie » incarnée par la Chine communiste. Plusieurs Etats ont décidé d'interdire le déploiement des émetteurs Huawei, notamment le Royaume-Uni et la France. Les sources de friction entre l'Occident et la Chine sont ainsi à leur comble. Les investisseurs craignent que l'escalade actuelle se transforme en dégradation économique. Tous les grands indices boursiers ont diminué cette semaine. Le CAC 40 a perdu 2,23 % et le Dow Jones 0,76 %.

Dans ce contexte mouvementé, l'or en profite pour se rapprocher de son niveau historique de 2011 en se dépassant la barre des 1900 dollars l'once. Avec l'accord sur le plan de relance européen, l'euro s'affermi face au dollar et les écarts de taux entre les Etats membres se réduisent.

Les tensions sino-américaines et les annonces d'Intel qui a reporté le lancement de son prochain microprocesseur ont relégué au second plan les indicateurs économiques qui pourtant témoignent d'une réelle reprise. Ainsi l'activité du secteur privé s'est stabilisée aux Etats-Unis en juillet - l'indice « flash » composite PMI Markit (synthèse entre l'industrie et les services) est ressorti à 50 points. En zone euro, ce même indice a atteint son plus haut niveau en deux ans à 54,8. L'enquête laisse espérer un début de troisième trimestre encourageant sur le Vieux Continent, même si les données concernant l'emploi restent préoccupantes.

Les Français, le dégonflement de l'épargne de précaution attendra

Le Livret A signe un sixième mois consécutif de collecte nette positive. Au mois de juin, premier mois complet sans confinement, la collecte a été de 2,96 milliards d'euros. Pour le Livret de Développement Durable et Solidaire, elle s'est élevée à 0,73 milliard d'euros. Depuis le début de l'année, la collecte pour le Livret A a atteint 20,41 milliards d'euros (dont plus de 15 milliards d'euros depuis le confinement), soit près de deux fois plus qu'en juin 2019 (11,57 milliards d'euros). À l'exception de 2012, année marquée par le relèvement du plafond du Livret A et du LDDS, une telle collecte est historique. Elle est le produit d'une période atypique qui s'est caractérisée par une sous-consommation sans précédent et par une forte anxiété.



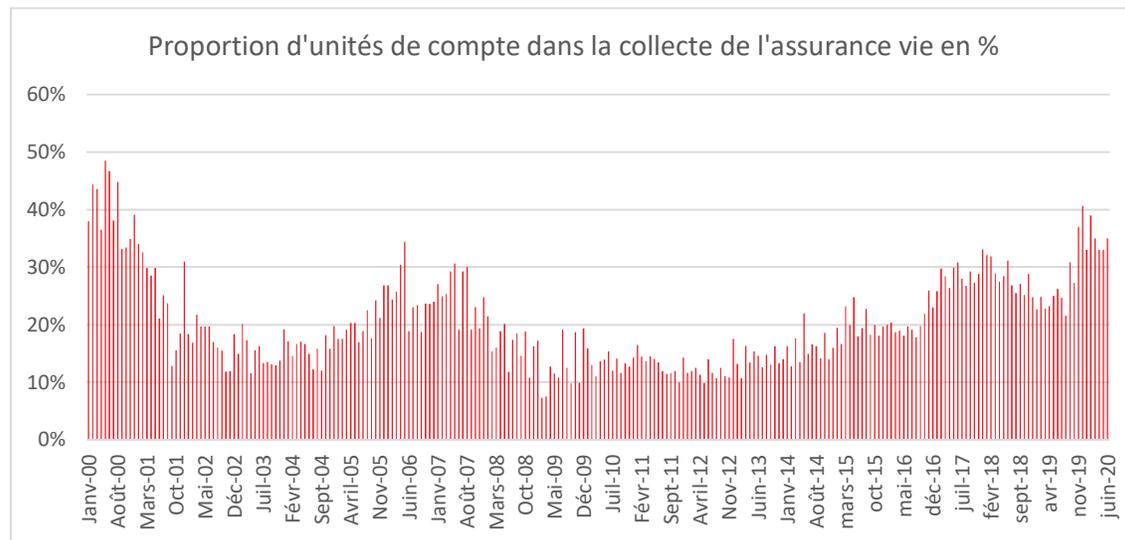
Cercle de l'Epargne – données CDC



De son côté, l'assurance vie a connu, un quatrième mois consécutif de décollecte au mois de juin, avec -700 millions d'euros, selon la Fédération Française de l'Assurance. Depuis le début de la crise sanitaire au mois de mars, le premier placement des ménages aura enregistré une décollecte de 6,9 milliards d'euros. Son encours est désormais de 1 766 milliards d'euros.

En juin, La collecte brute a atteint 9,9 milliards d'euros quand elle s'élevait respectivement à 6,4 milliards en avril et 7 milliards en mai. Cette progression des cotisations a été rendue possible par la réouverture des agences d'assurance et des banques et par la levée des restrictions de circulation. Par rapport à 2019, le manque à gagner pour l'assurance vie en matière de collecte brute atteint près de 20 milliards d'euros (54,3 contre 74 milliards d'euros).

Les unités de compte ont représenté 35 % de la collecte en juin tout comme sur le premier semestre. Cette collecte n'a pas chuté comme en 2008 ou en 2012. Les épargnants acceptent la prise de risque liée aux unités de compte malgré le contexte incertain. Les consignes des assureurs et des autorités sont ainsi respectées.



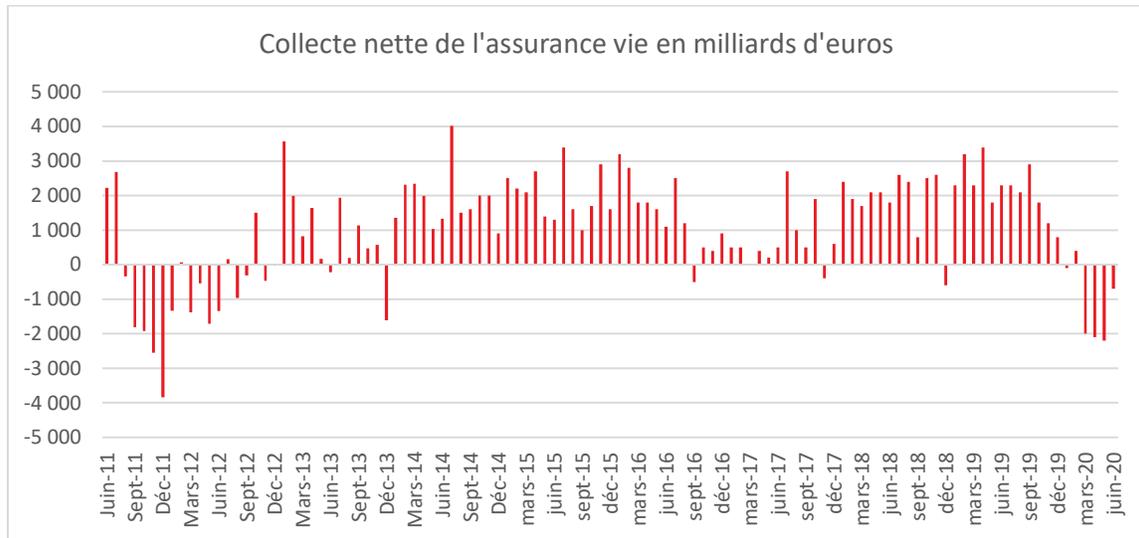
Cercle de l'Épargne – données FFA

Le montant des prestations versées a atteint 10,5 milliards d'euros au mois de juin. Ce montant a retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire. En avril et en mai, il était respectivement de 7,9 et 8,5 milliards d'euros. Sur le premier semestre, les prestations se sont élevées à 59 milliards d'euros soit le même montant qu'en 2019 (59,1 milliards). Ces prestations peuvent être portées par la bonne tenue du marché immobilier. Après le confinement, la réalisation de nombreuses transactions a nécessité un apport de liquidités de la part des acheteurs.

Ce premier semestre restera atypique pour l'assurance vie et le Livret A. Les ménages ont été amenés à renforcer leur épargne de précaution de manière contraire dans un premier temps, puis volontaire dans un second temps. le maintien de fortes incertitudes tant sanitaires qu'économiques pèsent sur l'assurance vie. En outre, les professions libérales et les indépendants, des contributeurs importants de l'assurance vie, ont dû faire face durant le confinement à une baisse sensible de leurs revenus professionnels. En sortie de confinement, même si elle a retrouvé des couleurs, la consommation reste inférieure de 6 points par rapport à son niveau normal. Les Français ont réservé très tardivement leurs vacances qui constituent un poste de dépenses non négligeable à



partir d'avril en temps normal. Le dégonflement de la poche d'épargne de précaution attendra. Celui-ci ne pourra intervenir qu'avec la levée de certaines hypothèques liées à la situation sanitaire et économique.



Cercle de l'Épargne – données FFA

En juin, les ménages n'ont donc pas puisé dans leurs livrets après le déconfinement. Au contraire, ils ont maintenu leur effort d'épargne. Ceci s'explique par un niveau de consommation demeurant inférieur à la normale. En juin, certaines activités faisaient encore l'objet de restrictions (cinéma, restaurants, activités sportives, etc.). Les menaces planant sur l'emploi, sur les entreprises, l'évolution des revenus incitent à l'essor de l'épargne de précaution. Les craintes d'une rentrée de septembre difficile ne favorisent pas un laisser-aller au niveau des dépenses.

Le dégonflement de cette épargne de précaution n'est donc pas encore d'actualité. Elle suppose une banalisation de la situation sanitaire et économique, ce qui n'est pas d'actualité. Par ailleurs, il est probable que, comme lors des précédentes crises, l'épargne de précaution ne retrouve pas son niveau initial. La succession de crises incite les ménages à conserver toujours un peu plus d'épargne liquide. Ce phénomène est accentué par le vieillissement de la population. La réorientation de l'épargne sur des placements longs est également conditionnée par un retour de la confiance et par une meilleure visibilité individuelle et collective.

Dans ce contexte particulier, l'encours du Livret A bat un nouveau record à 319 milliards d'euros. Il en est de même pour le LDDS à 118,1 milliards d'euros. Le faible taux du Livret A comme du LDDS, 0,5 % depuis le 1^{er} février, ne dissuade pas les épargnants qui privilégient sécurité et liquidité.

Le règne des taux négatifs n'est pas fini

Le volume de dette à taux négatif dans le monde, qui avait diminué du mois de mars à avril, sous l'effet de la crise de coronavirus, a de nouveau dépassé 14 000 milliards de dollars. Il a presque retrouvé son niveau du mois de mars. Les investisseurs privilégient toujours les placements obligataires des États les mieux notés. Avec les programmes de rachats des banques centrales, le bon papier se fait rare, faisant diminuer d'autant leur taux d'intérêt. La Banque centrale européenne a ainsi mis en place, en mars, un programme d'achats exceptionnel de 750 milliards d'euros, porté trois mois plus tard à



1 350 milliards d'euros. La Réserve fédérale américaine a également lancé un programme qui porte sur 2 000 milliards de dollars.

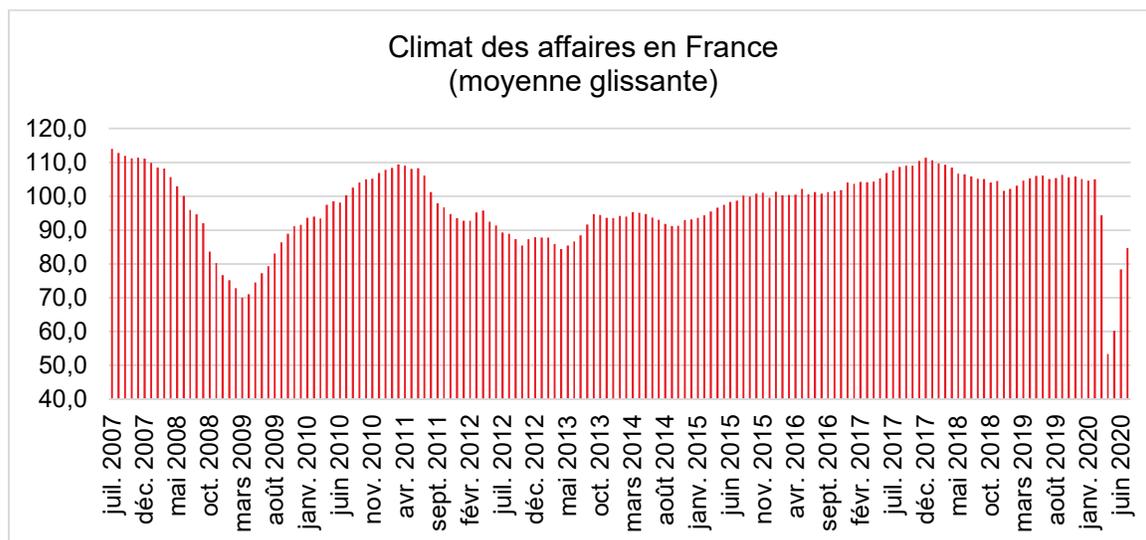
Grâce aux politiques monétaires accommodantes, l'Italie réussit à se financer à taux négatifs jusqu'à deux ans, la France jusqu'à 10 ans. L'Allemagne comme la Suisse enregistrent des taux négatifs pour des maturités de plus de 30 ans. La République tchèque a levé 300 millions d'euros à 7 ans avec un rendement négatif de -0,015 %. Si la République tchèque n'est pas membre de la zone euro, Prague s'est engagée à mener les démarches nécessaires pour que ces nouveaux titres en euros puissent être mobilisés comme collatéral par les banques pour obtenir des liquidités auprès de la BCE. Les investisseurs institutionnels ont répondu à l'appel d'autant plus que ce pays figure parmi ceux dont l'économie est la plus dynamique au sein de l'Union. Aux États-Unis, l'argent continue d'être rémunéré positivement même si la barre du zéro se rapproche. Les T-Bills à un mois offrent une rémunération de 0,11 %, contre 2,11 % il y a un an. La FED n'est plus très loin de basculer en territoire négatif.

Au niveau des entreprises, le rendement des obligations est également orienté à la baisse. Le stock d'obligations d'entreprises européennes affichant un rendement négatif qui était quasiment tombé à zéro fin février, atteint désormais plus de 160 milliards d'euros. Selon Bank of America la dette d'entreprises européennes à taux négatif devrait tripler dans les prochains mois.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Climat des Affaires, la poursuite du rebond

Au mois de juillet, le climat des affaires a continué son redressement entamé en mai. L'indicateur qui le synthétise (calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands) a gagné 7 points. À 85, le climat des affaires reste cependant nettement en deçà de sa moyenne de long terme (100), et a fortiori de son niveau relativement élevé d'avant confinement (105).



Cercle de l'Épargne – données INSEE



En juillet, le climat de l'emploi s'est également redressé nettement, après le point bas atteint en avril. À 77, il gagne 10 points par rapport à juin, mais reste tout de même très en deçà de son niveau d'avant confinement.

France, le défi de l'industrialisation

En vingt ans, l'industrie française a perdu 25 % de ses effectifs. Cette baisse conséquente doit être relativisée en raison du recours à l'externalisation. Il n'en demeure pas moins que le poids de ce secteur d'activité au sein du PIB en France a décru bien plus vite que chez nos partenaires. Il s'élevait à 12 % en 2019 contre 20 % en Allemagne. Depuis 2003, le recul en France a été de plus de 4 points de PIB. Les parts de marché à l'exportation au niveau mondial sont passées, sur la même période, de 5 à 3,3 %. Le solde industriel est négatif d'une cinquantaine de milliards d'euros. Parmi les grands pays européens, la France est, avec le Royaume-Uni, parmi ceux où le poids de l'industrie est le plus faible. Depuis la crise de 2008, la production industrielle française stagnait même si quelques signes d'augmentation se faisaient jour avant la crise sanitaire.

De manière récurrente, les pouvoirs publics répètent la nécessité de maintenir un fort secteur industriel et appellent de leurs vœux à des relocalisations. L'existence d'une politique industrielle pilotée par l'État est une constante depuis Colbert avec quelques succès mais aussi nombre d'échecs. Les nationalisations de 1945 et de 1981 avaient notamment comme objectif le maintien du potentiel industriel de la France. Le Plan Calcul de 1966 décidé par le Général de Gaulle visait à assurer l'autonomie du pays dans les techniques de l'information, et à développer un puissant secteur informatique. Depuis quarante ans, l'État a été contraint de sauver, à plusieurs reprises, les deux grands fabricants automobiles français.

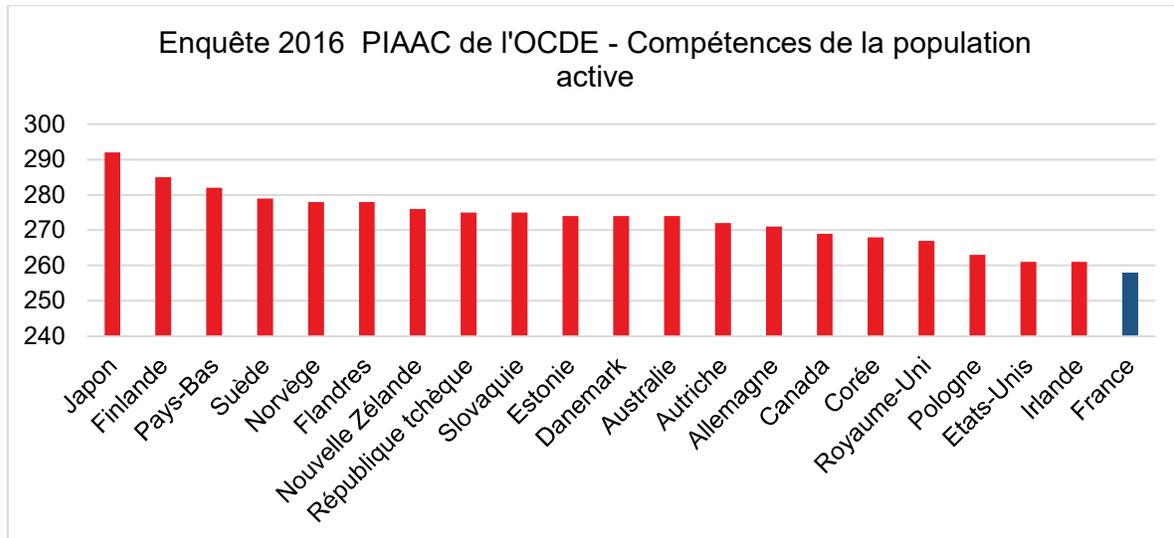
La crise de la Covid-19 a révélé au grand public la dépendance de la France dans certains domaines, celui de la santé en particulier, en relation avec l'éclatement des chaînes de production. Pour certains, une relocalisation de certaines activités est indispensable au nom du souverainisme économique et de la réduction des émissions des gaz à effet de serre. À cette fin, le Commissariat Général au Plan pourrait être recréé afin d'initier le retour du dirigisme industriel.

Au-delà des antiennes, plusieurs considérations doivent être prises en compte pour apprécier les possibilités d'industrialisation du pays. La demande en produits industriels tend à se réduire au sein de la consommation finale en raison de la saturation des besoins et du vieillissement. Plus une population est riche et âgée, moins elle consomme de biens industriels et plus les dépenses de services augmentent. Le potentiel de croissance pour l'industrie se situe au sein des pays émergents et demain en Afrique. Depuis la crise de 2008, le secteur industriel souffre de capacités de production excédentaires provoquant une baisse permanente des prix des produits industriels. Le marché est donc ultra-concurrentiel avec des marges qui ont tendance à fondre.

Des relocalisations supposeraient la disparition des avantages comparatifs dont bénéficient les pays émergents et en premier lieu la Chine. L'augmentation des coûts de production de ces derniers est réelle mais insuffisante. Par ailleurs, la Chine a délocalisé dans des pays à plus faibles coûts salariaux tout ou partie de certaines de ses productions. La mise en place de mesures protectionnistes, à consonances environnementales ou pas, pourrait certes imposer un retour d'une partie de la production en Europe ou au sein des pays de l'OCDE mais le prix à payer serait alors une augmentation des prix et une diminution du pouvoir d'achat relatif des ménages ainsi qu'une moindre diffusion du progrès technique. Ce retour de l'industrie nécessiterait du temps. Elle ne profiterait pas obligatoirement à la France. En



effet, notre pays souffre de plusieurs handicaps. Ses coûts salariaux y sont en moyenne supérieurs à celui de la zone euro. Le salaire horaire (avec charges sociales) dans l'industrie s'y élève à 38 euros contre 32 euros dans le reste de la zone euro. L'écart en 2000 n'était que de 2 euros. Il est certes comparable avec le niveau de salaire constaté en Allemagne mais ce dernier pays peut compter sur des salariés mieux formés, sur un recours plus important aux robots et sur un positionnement plus élevé en gamme. La France se classe au 21^e rang pour les compétences de la population active quand l'Allemagne se situe au 14^e rang.



Cercle de l'Épargne – données OCDE

La France a accumulé un réel retard au niveau des techniques de l'information et de la communication. Les investissements NTIC hors logiciels en France s'élèvent à 0,5 % du PIB en 2018, contre 1,3 % pour le reste de la zone euro. En 2002, l'écart n'était que de 0,4 point de PIB. Le ratio de robots industriels pour 100 emplois manufacturiers est de 1,6 en France quand il dépasse 2 pour le reste de la zone euro.

Un processus de relocalisation en Europe pourrait profiter en priorité à la Pologne, à la République tchèque, à la Slovaquie et à l'Allemagne. Ces pays pourraient néanmoins peiner à attirer de nouvelles activités industrielles en raison de leur démographie déclinante.

Quoi qu'il en soit, la France devra pour s'industrialiser réaliser un effort important d'investissement et de formation tout en veillant à se repositionner sur le haut de gamme.

France : il faut élargir la détention de capital des entreprises

Même si le poids des actions cotées au sein du PIB en France a doublé de 1998 à 2019, passant de 50 à 98 % du PIB, les entreprises françaises se financent essentiellement par emprunt. Les faibles taux d'intérêt en cours depuis une dizaine d'années ont conduit à une forte progression de leur endettement qui est passé de 1 100 à 1 800 milliards d'euros de 2008 à 2019. La Banque de France s'inquiétait avant la crise sanitaire de la forte croissance du crédit aux entreprises. Cet endettement rend les entreprises françaises vulnérables en période de crise. Elles peuvent être mises en liquidation en cas d'impossibilité de faire face à leurs échéances. La multiplication des créances douteuses pourrait, en outre, mettre en difficulté les établissements financiers. La crise sanitaire actuelle avec la multiplication des prêts garantis par l'État ne fait



qu'accroître la dépendance des entreprises au crédit. Si dans un premier temps, le recours à l'endettement évite des faillites, il pourrait se révéler coûteux à terme.

À la différence de leurs homologues allemandes ou anglo-saxonnes, les banques françaises acquièrent peu d'actions. Les actions cotées au sein de l'actif des banques représentent moins de 8 % du PIB quand les crédits au passif des entreprises atteignent plus de 125 % du PIB (78 % en 1998). Le faible poids des actions dans les fonds propres des banques est en partie imputable à la réglementation en vigueur. En Allemagne, les caisses d'épargne et les banques locales ont réussi à s'en affranchir en raison de leur faible taille.

Les actions cotées à l'actif des assureurs représentent moins de 4 % du PIB en 2019 contre plus de 6 % en 2000. La décreue est intervenue au moment de la crise financière et avec la mise en œuvre du cadre prudentiel Solvency II. Cette réglementation les dissuade de détenir des actions en raison de la consommation induite de fonds propres. Pour changer la donne, le mode de calcul des stress-tests des assureurs (volatilité longue et non courte) devrait être modifié.

En France, les ménages comme les banques et les assureurs détiennent peu d'actions. Leur comportement est assez proche de celui de leurs homologues allemands ou italiens. Il tranche en revanche avec celui des Américains, des Britanniques ou des Néerlandais. Les actions cotées dans le patrimoine financier des ménages s'élèvent à moins de 20 % du PIB contre 80 % pour les produits de taux. Le nombre de détenteurs de PEA est passé de 7 à 4 millions de 2007 à 2020. Si 150 000 nouveaux actionnaires ont acquis des actions au mois de mars dernier au moment de la chute des cours, leur nombre reste faible.

Depuis des années, les pouvoirs publics invitent au renforcement des fonds propres des entreprises à travers une plus large détention par les agents économiques d'actions. La loi PACTE de 2019 visait justement à favoriser leur diffusion notamment à travers le nouveau Plan d'Épargne Retraite. Celui-ci avait reçu un bon accueil avant la crise. Avec le retour à la normale, sa souscription devrait reprendre.

Pour réduire le poids de l'endettement des entreprises, les achats d'actions ne doivent pas se limiter au seul marché secondaire. Les épargnants, les investisseurs doivent souscrire à de nouvelles actions. Le marché « actions » tend à rétrécir. Des entreprises se retirent de la cote du fait des contraintes que cette dernière impose. D'autres effectuent des rachats d'actions pour augmenter artificiellement leur valeur. La valorisation du financement par les actions suppose que le cadre réglementaire soit simplifié. Par ailleurs, l'Europe reste trop divisée sur le plan financier. À la différence des États-Unis, la profondeur du marché « actions », constituée de plusieurs marchés nationaux, demeure faible.

Europe, un pas en avant

Après cinq jours d'âpres mais traditionnelles négociations, les Chef d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont conclu un accord sur le projet de budget pluriannuel 2021-2027 portant sur 1 074,3 milliards de d'euros et sur le plan de relance de 750 milliards d'euros. Le 21 juillet pourrait rester comme une date clef. Pour la première fois de son histoire, la Commission de Bruxelles empruntera au nom de l'Union européenne et répartira les fonds entre des prêts et des subventions accordés aux différents États. Ce plan se veut, à la fois, ciblé et limité dans le temps. Il est dicté par la crise sanitaire. L'idée de



création de fonds conjoncturels ou de fonds d'intervention en cas de crise a été, à maintes reprises avancée depuis la mise en place de l'euro. Initialement, l'Allemagne y était opposée afin de ne pas se trouver liée aux dépenses des États d'Europe du Sud. La monnaie était commune mais les responsabilités pour bien la gérer étaient individuelles. La France et les États d'Europe du Sud ont longtemps tenu un double langage. Favorables en public aux eurobonds ou aux fonds d'action conjoncturelle, ils y étaient, opposés en privé par crainte d'une perte de souveraineté. L'octroi d'aides ou de prêts bonifiés ne peut pas se faire sans contrepartie, sans contrôle. Si la Banque centrale joue le rôle de banquier en dernier ressort depuis la crise de 2008, pouvant s'appuyer sur le Mécanisme Européen de Stabilité Financière (MESF), au niveau budgétaire, peu d'avancées notables s'étaient produites ces vingt dernières années. Par son ampleur, la crise de la Covid-19 a changé la donne. L'Allemagne ne souhaite pas prendre le risque d'un éclatement de l'Union dont les États membres sont ses premiers clients pour le commerce extérieur. Par ailleurs, la Chancelière, Angela Merkel souhaite achever sa mandature avec une image pro-européenne, d'autant plus que l'Allemagne préside jusqu'à la fin de l'année l'Union. Par ailleurs, l'évolution de la politique extérieure américaine la conduit à changer sa grille de lecture et des priorités sur le plan géopolitique. La France qui depuis de nombreuses années était isolée au sein de l'Union a retrouvé quelques lustres en étant à l'origine de l'initiative avec l'Allemagne, tout en bénéficiant de l'appui des États d'Europe du Sud. Les pays d'Europe de l'Est et ceux de l'Europe du Nord dont les objectifs étaient différents voire divergents (les premiers ne souhaitaient pas d'aides directes quand les seconds souhaitaient pérenniser leurs subventions) n'ont pas réussi à empêcher l'accord même si plusieurs de leurs souhaits ont été retenus.

Un financement direct sous forme de subvention.

Sur un total de 750 milliards d'euros, 672,5 milliards d'euros sont répartis en deux grandes catégories : les prêts (360 milliards d'euros) et les subventions (312,5 milliards d'euros). Le solde, 77,5 milliards d'euros est réparti sur plusieurs lignes du budget pluriannuel.

L'Espagne et l'Italie devraient pouvoir bénéficier chacune de 60 milliards d'euros et la France de près de 40 milliards d'euros. 70 % des montants en jeu sera attribué en 2021 et 2022, le solde (30 %) pouvant glisser jusqu'en 2023. Les montants reçus ne devront pas excéder 6,8 % du revenu national brut de chaque État-membre. Des clefs de répartition seront élaborées par les services de Bruxelles. L'octroi des aides sera conditionné à l'élaboration par les États membres de plans de relance qui comporteront les réformes envisagées et les investissements souhaités pour la période 2021-2023. La Commission statuera dans les deux mois et en se fondant sur des critères liés à la croissance, la création d'emplois et à la résilience sociale des États. 30 % des dépenses engagées dans le cadre du plan de relance de 750 milliards d'euros devront concerner le changement climatique afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 fixé par les Accords de Paris de 2015. Contrairement aux souhaits des États dits « frugaux » d'Europe du Nord (Pays-Bas, Suède, Danemark, Finlande) qui espéraient imposer un droit de veto, le Conseil approuvera à la majorité qualifiée la proposition de la Commission.

L'État de droit comme condition

Le versement d'aides pourra être suspendu en cas de violations de l'État de droit et la démocratie. Cette mesure concerne la Hongrie et la Pologne qui ont été visées par une procédure dite de « l'article 7 » pour diverses mesures ayant porté atteinte à l'indépendance de la justice et des médias. En l'état, ces procédures ont peu de chances d'aboutir car elles reposent sur des votes à l'unanimité. En ce qui concerne la suspension d'une aide pour



atteinte à l'État de droit, la résolution devra être approuvée par une majorité qualifiée des États membres, 55 % des pays de l'Union représentant les deux tiers de la population totale. Dans le texte initial, la suspension pouvait intervenir sur proposition de seulement un tiers des États membres. Pour y échapper, le pays visé se devait de rassembler une majorité qualifiée. Devant le risque de veto de la Hongrie, la Commission a décidé avant même le sommet de juillet d'assouplir sa position.

Des rabais en hausse

L'accord sur le plan de relance a été obtenu grâce à des concessions sur la participation de certains États membres au budget européen. Certains pays contributeurs nets au budget ont fait valoir que leur contribution au budget était disproportionnée par rapport à ce qu'ils reçoivent. Ils ont réclamé un relèvement des rabais. Pour la période 2021-2027, des corrections forfaitaires réduiront la contribution annuelle fondée sur le revenu national brut (RNB) du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Autriche et de la Suède. Ces réductions brutes seront financées par tous les États membres en fonction de leur revenu national brut (RNB).

L'Autriche bénéficiera ainsi d'un rabais au prochain budget de l'Union européenne (2021-2027), de 565 millions d'euros, soit une hausse de 138 % par rapport au droit existant. Suivent le Danemark avec 377 millions (+ 91 %), la Suède à 1,07 milliard (+34 %) et les Pays-Bas avec 1,92 milliard (+22 %). La France payera en partie la facture, le rabais de l'Allemagne est de son côté resté inchangé à 3,67 milliards accordé à l'Allemagne.

Des ressources à inventer pour l'Europe

Pour rembourser les emprunts, l'Union européenne devra se doter de nouvelles ressources. Si le principe a été acté lors du sommet, les 27 ne se sont pas engagés sur la nature des recettes. Sur ce sujet, la règle de l'unanimité est de mise. Les dernières discussions sur la taxe Gafa européenne prouvent que l'élaboration de ces ressources ne seront pas simples. Les États membres ont acté simplement le lancement dès 2021 d'une taxe sur les plastiques à usage unique, en lien avec le « pacte vert ». Les débats sur la taxe Gafa, sur une taxe carbone aux frontières (pour préserver la compétitivité des industries européennes appelées à diminuer leurs émissions) et sur une réforme des actuels « marchés à polluer » (Emission Trading System, ETS) attendront 2021 quand la Commission européenne détaillera ses propositions. Cette dernière estime que ces recettes pourraient atteindre 30 milliards d'euros par an.

L'accord du 21 juillet portant sur environ 4 % du PIB de l'Union européenne (en prenant à la fois les prêts et les subventions) peut contribuer à modifier en profondeur les règles de fonctionnement de l'Union en instituant une mécanique fédérale et une mutualisation de fait. Les ressources collectées par l'Union sont censées rembourser les prêts permettant les subventions aux États membres. Cet aspect fédéral est en partie atténué par l'augmentation des ristournes budgétaires dont bénéficient certains États contributeurs nets au budget mais au-delà du dispositif choisi, la question de l'efficacité des dépenses qui seront financées par le plan est évidemment clef. Les États auront la responsabilité de présenter des mesures pouvant contribuer à améliorer la croissance potentielle. Les autorités communautaires devront également veiller à la cohérence des différents plans nationaux. Le risque numéro 1 est évidemment le saupoudrage des crédits ainsi distribués. Un accord au niveau européen est évidemment un compromis. Les concessions accordées aux pays d'Europe du Nord sont donc de deux natures, l'augmentation de leur rabais et la diminution de certaines dépenses communautaires. Les crédits destinés à la défense seront ainsi réduits tout comme le



programme Erasmus. La défense du continent n'a jamais été un objectif ni une priorité de l'Union qui comprend des États se considérant comme « neutres ». En outre, avec le départ du Royaume-Uni, elle ne peut désormais être pensée qu'en dehors de l'Union.

C'ETAIT DÉJÀ HIER

La Chine, un grand rebond

Après avoir enregistré un recul historique de son PIB de 6,8 % au 1^{er} trimestre, la Chine a connu, au deuxième, un rebond prévisible. Le taux de croissance a atteint 3,2 % sur douze mois. D'un trimestre sur l'autre, le PIB a rebondi de 11,5 %. L'économie chinoise devrait être l'une des rares, en 2020, à échapper à la récession. Le FMI parie sur une croissance de 1 % quand les pays avancés enregistreront un recul de 8 points de PIB. En 2019, la croissance chinoise avait atteint 6,1 %.

Au cours du deuxième trimestre, l'offre a mieux réagi que la demande. La production manufacturière a réalisé en juin sa meilleure performance depuis le début de l'année avec un gain de +4,8 % sur un an. L'investissement a également continué de s'améliorer. L'État chinois a soutenu l'activité industrielle au cours des derniers mois, notamment en augmentant le quota de dettes que les gouvernements locaux peuvent émettre pour des projets d'infrastructure.

En revanche, la demande demeure le maillon faible de la reprise chinoise. Les ventes de détail, principal indicateur de la consommation, sont encore en baisse de 1,8 % en juin sur un an (-11,4 % sur le semestre). Les baisses de salaires et les licenciements pèsent sur la consommation intérieure. La confiance des consommateurs chinois est affectée par les craintes d'une deuxième vague et les tensions internationales. À Pékin, l'émergence d'un nouveau foyer épidémique mi-juin a immédiatement eu pour effet de vider les centres commerciaux et les restaurants, les habitants préférant rester chez eux. Par ailleurs, la demande étrangère est toujours faible du fait de la remontée progressive de l'activité au sein des pays qui ont confiné du mois de mars au mois de mai.

L'évolution du taux de chômage est un sujet d'inquiétude pour les autorités chinoises. Il s'élevait en juin à 5,7 % contre 5,9 %. Ce taux ne traduit qu'une partie du problème, les travailleurs ruraux et les migrants n'étant pas pris en compte.

Les Français veulent-ils revenir en ville ?

Le confinement lié au coronavirus intervenu entre le 17 mars au 11 mai 2020 a provoqué des transhumances et des changements dans la répartition de la population française. Avec le déconfinement progressif, un retour à la normale s'opère mais de manière très progressive et partielle. Des Français ont décidé de ne pas revenir au sein des grandes agglomérations après le 11 mai. Les étudiants qui n'ont pas repris les cours figurent dans cette catégorie. De nombreux salariés qui s'étaient mis en télétravail y sont restés même après le déconfinement. Pour apprécier les mouvements au sein du territoire, l'INSEE a travaillé à partir des données de géolocalisation fournies par les trois réseaux de téléphonie mobile.



Depuis le début de la crise sanitaire, les Français sont amenés à moins se déplacer et à rester davantage chez eux. Ce constat valait évidemment durant le confinement mais demeure d'actualité depuis. Les voyages professionnels et de loisirs sont en net retrait depuis le début du mois de mars.

Durant le confinement, 1,3 million de personnes étrangères ou issues des DOM ont quitté la métropole. À cela s'ajoute les personnes qui ont décidé de changer de résidence durant cette période.

Paris a enregistré une baisse de sa population de 450 000 personnes (soit -20 % dont 263 000 résidents qui ont opté pour un autre lieu de villégiature). Plus modérée dans la petite couronne, la baisse de population présente atteint tout de même 4 % dans les Hauts-de-Seine. Les départements de Montagne ont également perdu de nombreux habitants. Intervenant à la mi-mars, le confinement a mis un terme à la saison de ski provoquant le départ de nombreux saisonniers. Le nombre d'habitants en Savoie a été de 30 % plus faible pendant le confinement qu'une semaine normale à la même époque. Les baisses de population présente sont également marquées dans les Hautes-Alpes avec -27 %, -11 % dans les Hautes-Pyrénées, -10 % en Haute-Savoie. Des diminutions de population ont été également constatées dans le Nord, le Rhône, l'Isère et la Haute-Garonne. Les grandes métropoles concentrent les activités économiques et universitaires ; elles abritent, de ce fait, de nombreuses personnes de passage pour le travail, le tourisme ou les études. Paris compte 63 000 étudiants Toulouse 41 000, Lyon 45 000 et les Hauts de Seine 19 000.

Dès les premiers quinze jours du déconfinement, la moitié du surcroît de population dans les départements d'accueil s'est résorbée en passant de 1,4 million à 646 000. À Paris, le retour a été plus lent en raison de la règle des 100 kilomètres et du maintien en zone rouge jusqu'au 2 juin. (+ 56 000 personnes par rapport au confinement du 11 au 30 mai). La Haute-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Rhône et certains départements d'Île-de-France (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne) comptent à l'inverse moins de personnes en moyenne depuis le déconfinement que pendant le confinement. Des étudiants qui y étaient restés confinés en seraient partis avec la fin officielle de l'année scolaire.

De nombreux départements ruraux ont accueilli plus d'habitants pendant le confinement qu'habituellement. En Ardèche, dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Haute-Loire, le Lot, la Nièvre, l'Orne et l'Yonne, la hausse dépasse 5 %. Les gains de population ont aussi été conséquents dans certains départements littoraux comme le Morbihan, les Côtes-d'Armor (+ 29 000 personnes) ou le Var (+ 40 000). Les flux de population alors enregistrés correspondent aux propriétaires de résidences. Au moment du déconfinement, ces départements ont vu leur population encore croître. L'Yonne, l'Orne, le Lot, la Haute-Loire, l'Eure, l'Eure-et-Loir et l'Ardèche continuent d'accueillir entre 5 et 7 % de métropolitains de plus qu'avant le confinement. L'autorisation de déplacement, même dans la limite de 100 kilomètres, a pu permettre à certains de rejoindre la campagne ou la mer notamment lors de week-ends, ponts ou vacances. Si certains Parisiens ont pu quitter la façade atlantique avec le déconfinement, d'autres ont rejoint les départements ruraux proches de la capitale.

Avec le déconfinement, les transhumances de fin de semaine ont repris. Les habitants des grandes métropoles rejoignent de manière plus assidue qu'auparavant leur lieu de villégiature. Les Bordelais se rendent ainsi plus fortement à Arcachon ou au Cap Ferret, les Parisiens en Normandie et les Lillois en bord de mer. Les week-end ont tendance à



s'allonger. Les départs interviennent le jeudi soir quand les retours s'effectuent non plus le dimanche soir mais le lundi. Le recours au télétravail peut expliquer ce changement de rythme.

LE COIN DES TENDANCES

Les Britanniques, en dehors de l'Union mais bien présents en France

En 2016, 148 300 Britanniques résidaient, à titre principal, en France qui est leur deuxième pays d'accueil après l'Espagne (300 000 dans ce pays). Les Britanniques représentent 0,2 % des habitants de France. Ils arrivent au 4^e rang des ressortissants européens résidant sur le territoire français, derrière les Portugais (546 100 habitants), les Italiens (194 600 habitants) et les Espagnols (157 400 habitants). Avec le Brexit, les ressortissants devront disposer d'une carte de séjour à compter de 2021. Le départ de l'Union européenne a déjà abouti à freiner les acquisitions de biens immobiliers par les Britanniques, les problèmes économiques (avec la dévaluation de la livre) s'ajoutant aux problèmes juridiques. La crise sanitaire qui restreint la circulation entre le Royaume-Uni et les États membres de Schengen complique actuellement leurs déplacements.

Pour leur implantation, les Britanniques sont à la recherche d'un cadre de vie moins urbanisé et de propriétés à coût plus abordable que dans leur pays, et privilégient les territoires à faible densité. Leurs choix diffèrent de ceux des Belges ou des Allemands qui préfèrent des zones frontalières ou plus urbanisées. 19 % des Britanniques résident dans des communes très peu denses contre 9 % des Belges et 5 % des Allemands. 20 % des Néerlandais résident également dans ce type de communes, mais ils sont quatre fois moins nombreux.

Les Britanniques se concentrent dans le Grand Sud-Ouest de la France. 43 % des Britanniques installés en France habitent en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie (respectivement 39 200 et 24 900 personnes). Ces deux régions offrent plusieurs atouts aux yeux des Britanniques. Relativement ensoleillées et abordables, elles sont faciles d'accès depuis le Royaume-Uni. La présence britannique dans cette région date de la reine Aliénor d'Aquitaine qui épousa, en 1152, le duc de Normandie. Ce dernier devint, en 1154, roi d'Angleterre sous le nom d'Henri II Plantagenêt. Vers 1170, Richard Cœur de Lion devient comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Il est couronné à Limoges qui est alors le lieu traditionnel de couronnement en Aquitaine. La rivalité entre les couronnes de France et d'Angleterre aboutit à la guerre de Cent Ans en 1337. Le 8 mai 1360, lors du traité de Brétigny, la France perd l'Aquitaine (Guyenne, Gascogne, Quercy, Rouergue, Limousin et Poitou), le Ponthieu et Calais au profit des Anglais. L'essentiel sera reconquis, à l'exception de la Guyenne, par Du Guesclin entre 1370 et 1380. Le succès du golf et du rugby en Aquitaine et en Occitanie, témoigne de la persistance de la présence britannique à travers les siècles.

Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les Britanniques se rencontraient également sur la Côte d'Azur et à Nice tout particulièrement. Ils s'installèrent également à Ajaccio (dans le quartier des étrangers) et à Biarritz. Ils y ont depuis maintenu une présence. Ils sont également plus présents à l'intérieur des terres bretonnes et au Sud-ouest de la Normandie, zones plus proches des côtes anglaises. Ils sont également nombreux en Savoie et en Haute-Savoie en raison d'une appétence certaine pour l'alpinisme. Au XVIII^e siècle, des Britanniques fortunés, accompagnés de guides locaux, Alfred Wills,



Leslie Stephen, Edward Whymper, etc. ont conquis la plupart des sommets des Alpes et posé les fondements d'une nouvelle discipline, l'alpinisme sportif. Le 14 juillet 1865, l'explorateur Edward Whymper conquiert le Cervin (ou Matterhorn), un sommet de 4 478 mètres à la frontière italo-suisse. Chamonix attire alors de nombreux Britanniques. En 2016, les Britanniques représentaient encore 5 % à Chamonix-Mont-Blanc et 9 % à Morzine.

Si la présence britannique sur le territoire français est ancienne, elle s'est amplifiée ces trente dernières années. En 1990, seulement 65 300 Britanniques étaient installés en France. Vingt-six ans plus tard, leur nombre a plus que doublé. Cette augmentation coïncide avec une forte hausse des prix de l'immobilier Outre-Manche, rendant l'accès à la propriété plus difficile. Le développement des transports aériens à bas coûts a soutenu ce mouvement. Les liaisons régulières aériennes entre la France et le Royaume-Uni ont en effet triplé entre 1996 et 2007. Les aéroports de Brive, de Limoges, de Bordeaux, de Biarritz disposent de liaisons avec le Royaume-Uni. Le tunnel sous la Manche a également été mis en service au début de cette période. Depuis la crise financière de 2008, l'augmentation du nombre de ressortissants britanniques installés en France se ralentit. Le recul de la devise britannique (-20 % par rapport à l'euro entre 2006 et 2011) diminue le pouvoir d'achat des retraités établis en France dont les pensions sont en livre sterling. Avec le Brexit, leur nombre tend à diminuer encore.

55 000 des Britanniques présents en France y travaillent. Ils occupent des emplois de gestion, de cadres et de professions intellectuelles. Ils résident essentiellement dans les grandes métropoles (Paris, Lyon, Lille, Bordeaux ou Toulouse). Ces résidents sont plutôt qualifiés (un quart d'entre eux est cadre), diplômés (deux tiers sont diplômés du supérieur) et relativement jeunes (un sur deux a entre 18 et 50 ans). Par ailleurs 20 % vivent seuls et 59 % vivent en couple (aussi souvent avec que sans enfant). Ces couples sont plus souvent binationaux. Six Britanniques travaillant en France sur dix ont un conjoint français. Les écoles et les universités de l'Ouest de la France accueillent de nombreux étudiants britanniques (Tarbes, Poitiers, Limoges, Angers, Caen, Rennes).

Les Britanniques, des acteurs importants sur le marché des résidences secondaires

Au-delà des 148 300 résidents britanniques, les habitants du Royaume-Uni sont nombreux à séjourner en France sur de plus courtes durées, que ce soit dans leur propre résidence secondaire ou en hébergement de tourisme. Ils possèdent 86 000 résidences secondaires en France et sont ainsi les plus nombreux parmi les propriétaires de l'étranger. Ils en détiennent notamment deux fois plus que les habitants de Belgique, d'Italie ou de Suisse. Dans le Sud-Ouest, 17 % des résidences secondaires sont détenues par des Britanniques. Ils en détiennent également un nombre important (8 600 logements) dans les zones touristiques des Alpes, où cette part atteint 6 %.

En 2018, les habitants du Royaume-Uni représentent la première clientèle étrangère dans les hébergements collectifs de tourisme de France métropolitaine que sont les hôtels, campings et autres hébergements touristiques. Ils ont passé au total plus de 19 millions de nuitées dans ces établissements, soit 14 % des nuitées en provenance de l'étranger. Suivent de près les clientèles allemande, néerlandaise (13 % chacune) puis belge (10 %). Cependant, les résidents du Royaume-Uni ont réduit leur fréquentation entre 2015 et 2018 (-7,5 % de nuitées), quand celles des touristes



provenant de l'étranger augmentait (+6,7 %). Cette diminution de la fréquentation britannique affecte toutes les zones touristiques, mais plus particulièrement le massif Alpin (-29 %). La baisse est plus modérée dans l'espace urbain (-4 %), davantage fréquenté par une clientèle d'affaires, et les autres espaces plus ruraux. Le contexte économique et la dévaluation de la livre après le Brexit expliquent cette baisse de fréquentation.

Avec l'entrée en vigueur du Brexit, les Britanniques souhaitant s'installer en France devront disposer d'une carte de séjour (à partir du 1^{er} janvier 2021 ou du 1^{er} juillet 2021 pour les ressortissants britanniques déjà installés en France). Dans ces conditions, ils pourraient être, de ce fait, plus nombreux à demander la nationalité française. En 2016, 22 800 personnes habitant en France, nées avec la nationalité britannique, possédaient la nationalité française. Les demandes de naturalisation ont augmenté depuis trois ans.

Pour certaines régions, le Brexit pourrait donc avoir des conséquences non seulement sur la valeur des biens immobiliers mais aussi sur les dépenses de consommation. Dans des petites villes d'Aquitaine, les Britanniques ont contribué, ces dernières années, à la réouverture de commerces et de services de proximité. Entre les contraintes administratives et la perte de pouvoir d'achat générée par la dépréciation de la livre sterling, un manque à gagner devrait se faire ressentir.

Être jeunes en milieu rural en France

La population française est urbaine à 81 %. Les dix premières métropoles concentrent, à elles seules, 40 % de la population française. Le déclin de l'industrie a occasionné la fermeture de nombreuses usines qui se situaient bien souvent en milieu semi-rural. Malgré tout, selon l'INSEE, sur les 5 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant en France, un quart habite dans une commune dite « rurale ». Rarement diplômés de l'enseignement supérieur et confrontés un fort taux de chômage, ils sont menacés de pauvreté et d'exclusion. Une proportion importante des jeunes de plus de 18 ans dont les parents habitent en milieu rural partent après l'obtention du BAC, soit pour poursuivre leurs études, soit pour trouver un emploi. Officiellement, 65 % des jeunes dont les parents vivent dans une commune rurale continueraient à y résider. Ce chiffre est néanmoins surévalué car les jeunes qui sont étudiants continuent à être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Néanmoins, les jeunes hommes sont plus nombreux à rester dans les communes rurales que les jeunes femmes (55 % d'hommes contre 45 % de femmes) quand en milieu urbain la parité est de mise. Cette surreprésentation des hommes s'explique par un taux d'échec scolaire plus élevé et par leur taux d'activité plus important dans certains secteurs présents en milieu rural (agriculture notamment). Les jeunes hommes s'émanciperaient plus tardivement que les jeunes femmes qui profitent de leurs études pour se domicilier en ville.

Les jeunes habitant en territoire rural visent, en règle générale, des études courtes. Ils sont, selon les services statistiques du Ministère de la Santé (DREES), 47 % à souhaiter atteindre au plus un bac+3 quand ils sont encore en cours d'études, contre 33 % chez les urbains. Moins d'un tiers pensent suivre un enseignement supérieur de plus de trois ans, contre 46 % chez les urbains.

Les 18-24 ans vivant en milieu rural sont plus nombreux à mettre en avant le caractère inutile et fastidieux des études. L'intérêt de l'enseignement ne leur paraît pas suffisant au regard des débouchés professionnels qu'il offre. En milieu urbain, moins de 20 % des jeunes se déclarent lassés par les études contre plus de 25 % en milieu rural.



Les jeunes ruraux sont plus souvent en emploi (36 %) que les jeunes urbains (29 %). Cet écart est avant tout lié à la poursuite ou non des études. En effet, parmi ceux qui ne sont pas en cours d'études, les jeunes sont aussi souvent en emploi en zone rurale qu'urbaine (62 % et 60 %). En milieu rural, toujours selon l'INSEE, l'accès à l'emploi des jeunes femmes est difficile. Cette situation explique en partie leur souhait de « partir à la ville ». Il y a un écart de 1 point pour le taux d'emploi entre les jeunes garçons et les jeunes femmes.

La solidarité familiale joue de manière plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain mais elle est réservée aux hommes. 32 % des jeunes hommes en milieu rural ont, en effet, bénéficié d'une aide de leurs parents dans la recherche de leur premier poste, contre 23 % en milieu urbain. En revanche, les jeunes femmes rurales sont moins souvent aidées (21 %) et dans des proportions proches des urbaines (18 %). Cette différence s'explique notamment par la nature des emplois proposés.

Les jeunes vivant dans une commune rurale cohabitent totalement ou partiellement plus souvent avec leurs parents. Leur autonomie résidentielle intervient plus tardivement. En zone rurale, à 21 ans, seulement un jeune adulte sur dix ne vit plus avec ses parents (11 %), quand cette proportion s'élève à deux sur dix dans le cas des jeunes urbains (23 %). En revanche, à 24 ans, 49 % des jeunes ruraux ne vivent plus chez leurs parents, contre 43 % des urbains. Ce changement est déterminé par le fait que les jeunes ruraux sont plus souvent en couple et en emploi à ces âges quand les urbains achèvent leurs études entre 24 et 28 ans.

En moyenne, les jeunes ruraux perçoivent 815 euros par mois, ce qui est, de manière contrintuitive, plus élevée que les revenus des jeunes urbains (765 euros). Ces ressources se composent de revenus du travail (66 %), d'aides sociales (17 %) et d'aides parentales (17 %). Les revenus des jeunes urbains proviennent à 56 % des revenus du travail, à 19 % des aides sociales et à 25 % des aides parentales. Les jeunes ruraux travaillant plus tôt que les urbains, ce qui explique le différentiel de revenus en leur faveur.

32 % des jeunes ruraux perçoivent des aides sociales, contre 38 % des jeunes urbains. Cet écart s'explique par le plus faible rôle joué par les aides au logement et des bourses étudiantes en milieu rural.

En zone rurale, les 18-24 ans ont plus souvent des aides parentales en nature. 33 % des jeunes ruraux bénéficient régulièrement de services rendus par leurs parents, contre 24 % chez les urbains. Ils prennent par exemple plus souvent leurs repas chez leurs parents (13 % contre 11 %) ou reçoivent plus fréquemment une aide de leur part pour se déplacer. 12 % des jeunes ruraux ont besoin d'être conduits en voiture par leurs parents, contre 7 % des jeunes urbains qui peuvent plus aisément recourir aux transports en commun.

23 % des jeunes ruraux indiquent ne réaliser aucune dépense pour les loisirs. Pour la plupart des divertissements, ils déclarent moins fréquemment des dépenses que les urbains, sauf dans le cas de pratiques sportives (33 % pratiquent un loisir sportif payant contre 30 % des urbains). Les jeunes ruraux déclarent moins souvent avoir réalisé des dépenses pour des voyages ou des séjours à l'étranger : ils sont 19 % à avoir fait au moins un voyage au cours de l'année sur leur temps libre, contre 31 % chez les urbains. Les difficultés d'accès aux transports et le coût des voyages peuvent expliquer



cette différence. La part des jeunes ruraux qui déclarent des dépenses en produits culturels est également moins élevée (42 % contre 49 %). 92 % des jeunes ruraux utilisent une voiture ou un deux-roues au quotidien, contre 75 % en milieu urbain. 77 % des jeunes ruraux obtiennent le permis entre 18 et 24 ans, contre 63 % en milieu urbain. 19 % des jeunes ruraux possèdent un abonnement aux transports en commun, contre 41 % chez les urbains. En zone rurale, la voiture est indispensable tant pour le travail que pour les loisirs.

Sur le plan de la satisfaction globale, la DREES ne constate pas, en revanche, de réelles différences. La proportion de 18-24 ans insatisfaits de la vie qu'ils mènent est identique en zone rurale et urbaine (17 %). Les jeunes ruraux sont moins sensibles que les urbains au sentiment de privation que ce soit en matière de vêtements ou de loisirs. Malgré tout, les jeunes femmes vivent moins bien que les hommes le fait de demeurer en milieu rural. 39 % de celles-ci déclarent subir au moins trois formes de privation, contre 25 % chez les hommes. Le moindre taux d'activité et une société plus masculine qu'en ville expliquent certainement cet écart.

La guerre de la 5G aura-t-elle lieu ?

Les sujets de tension avec la Chine se multiplient. Après la guerre commerciale sino-américaine de 2019, la polémique sur l'épidémie de Covid-19, l'indépendance de l'OMS, et Hong Kong, c'est au tour du déploiement de la 5G et du rôle dévolu à Huawei de donner lieu à un affrontement entre Occidentaux et les Chinois.

La technologie 5G est un nouveau standard de téléphonie permettant d'augmenter le nombre de connexions simultanées. Un million d'équipements au kilomètre carré, soit dix fois plus que la 4G, pourront être connectés. Elle offre également la possibilité de transmettre plus de données en moins de temps. Les débits sont ainsi multipliés par 1 000 et le temps de transmission réduit de 100 fois par rapport à la 4G. Cette technologie répond à des nouveaux besoins en lien aujourd'hui avec l'essor du clouding et des objets connectés et, demain, avec le développement des voitures sans conducteur. La 5G devrait favoriser la gestion à distance de nombreux objets ou robots. Associée à des techniques vidéos, elle devrait faciliter la télémédecine.

La Chine est aujourd'hui le pays le plus avancé en matière de diffusion de la 5G avec la Corée du Sud et le Japon. Plus de 100 millions de Chinois ont déjà souscrit un abonnement 5G. Huawei est devenue une des entreprises clef de cette technologie en proposant des serveurs et des antennes. Huawei symbolise la montée en puissance de la Chine non seulement dans les nouvelles technologies mais aussi au niveau commercial. Le chiffre d'affaires de cette entreprise atteint 125 milliards de dollars.

Huawei est accusée d'espionnage au profit des autorités chinoises. Les autorités américaines estiment que les équipements de cette entreprise permettraient à la Chine d'avoir des informations en directes, voire de contrôler des ordinateurs et des objets connectés. Elles considèrent également que les utilisateurs deviennent dépendants de la technologie chinoise qui est subventionnée et qui ne répond pas aux règles du droit de la concurrence.

Face à ces risques, les États-Unis ont reconduit un embargo adopté en 2019 jusqu'en mai 2021 limitant l'accès d' Huawei à certains semiconducteurs américains. Cette mesure s'ajoute à celle empêchant le fabricant chinois d'utiliser les services Google sur ses smartphones, comme le récent Huawei P40 Pro. La marque a pu entamer une



stratégie au long cours pour contourner cet obstacle en misant sur ses propres Huawei Mobile Services et sur le magasin d'applications AppGallery. Pour les microprocesseurs, Huawei est en train de trouver d'autres producteurs en-dehors des États-Unis. Le Royaume-Uni a également annoncé son intention d'empêcher le recours aux matériels Huawei pour le réseau de 5G. La France a fait de même le mercredi 22 juillet. Douze États occidentaux devraient prochainement suivre les États-Unis, le Royaume-Uni et la France.

La Chine a annoncé des mesures de rétorsions vis-à-vis des États qui interdisent ou limitent les activités de Huawei. Ainsi, elle envisage d'imposer des sanctions à Lockheed Martin pour la vente d'armes à Taiwan. HSBC, une banque hong-kongaise et britannique pourrait faire l'objet de sanctions de la part de la Chine et des États-Unis. Par ailleurs, plusieurs entreprises chinoises sont menacées de sanctions comme TikTok, une plateforme appréciée des jeunes. Elle fait l'objet d'une interdiction en Inde et, pourrait être prochainement également interdite aux États-Unis.

Cette guerre commerciale sur fond des technologies de l'information et de la communication est lourde de conséquences. Si la Chine est accusée de récupérer des informations sensibles avec ses antennes 5G et pourrait contrôler objets et terminaux connectés, ce reproche pourrait être également fait aux entreprises américaines comme Apple ou Google ainsi qu'à celles de l'Union européenne présentes sur ce marché (Nokia, Ericsson). Un engrenage protectionniste pourrait s'engager, entraînant des fractures au niveau des communications et provoquant une remise en cause des principes du commerce international. Le coût direct de l'extraction de Huawei des réseaux européens provoquerait une augmentation des coûts d'environ 1 % et un retard dans le déploiement de la 5G. Ericsson et Nokia, deux fournisseurs d'équipements équivalents ont déclaré pouvoir accélérer leur production.

Les mesures concernant Huawei s'ajoutent à d'autres qui traduisent bien un changement de climat, changement qui s'est accéléré avec la crise à Hong Kong. Face à la volonté de la Chine de banaliser le statut de ce territoire, le Congrès américain a adopté la loi sur l'autonomie de Hong Kong. Complété par un décret, ce texte a mis fin au traitement économique préférentiel dont bénéficiait le territoire. Toute exportation de technologies sensibles américaines vers le territoire sera également interdite. Des dirigeants chinois susceptibles d'avoir contribué à éroder l'autonomie du territoire pourraient être interdits d'entrer aux États-Unis. Certains prêteurs chinois pourraient être également interdits de négocier en dollars. Les États-Unis appliquent des sanctions comparables à celles instituées contre la Russie après le rattachement de la Crimée en 2014. Des mesures de rétorsions de la part de la Chine sont également attendues sur ce sujet. Ainsi, la Chine a accusé les États-Unis d'ingérence et a indiqué préparer des mesures de rétorsions.

Avant même la crise sanitaire, le protectionnisme progressait. Le tarif moyen sur le commerce sino-américain a été progressivement porté à 20 %. De leur côté, les flux d'investissements directs de la Chine vers l'Europe avaient diminué, en 2019, de 69 % par rapport au sommet de 2016. La guerre géopolitique engagée à l'encontre de la Chine est d'une nature toute différente de celle que l'Occident a mené après la Seconde Guerre mondiale avec l'URSS. En effet, la Chine est devenue la première puissance industrielle et commerciale au niveau mondial quand l'URSS était sur le plan économique un État de second rang. La Chine assure plus de 13 % des exportations mondiales et représente 18 % de la capitalisation boursière mondiale.



De plus en plus d'acteurs plaident pour une refonte des règles du commerce international, voire une refondation de l'Organisation Mondiale du Commerce. Certains demandent même la création d'une nouvelle organisation à laquelle ne participerait pas la Chine. Ils lui reprochent son capitalisme d'État, le subventionnement de nombreux secteurs et la manipulation du taux de change. Si la perte du statut de la nation la plus favorisée peut apparaître logique, son exclusion n'aurait plus beaucoup de sens sauf à vouloir instituer deux systèmes économiques étanches. L'Occident, au vu de son état politique économique et démographique, aurait plus à perdre qu'à y gagner. Il n'est pas certain que les pays émergents et les pays en développement acceptent d'isoler la Chine. D'autres revendications peuvent, en revanche, se justifier. L'ouverture du marché intérieur chinois, l'instauration de règles de gouvernance plus claires, une transparence réelle des relations commerciales et financières ainsi qu'une appréciation de la devise chinoise, constitueraient des avancées pour de nombreux acteurs du commerce international. L'application d'un code garantissant la sécurité des données générées par les technologies de l'information et l'indépendance des entreprises de ce secteur vis-à-vis du pouvoir sont également demandées.

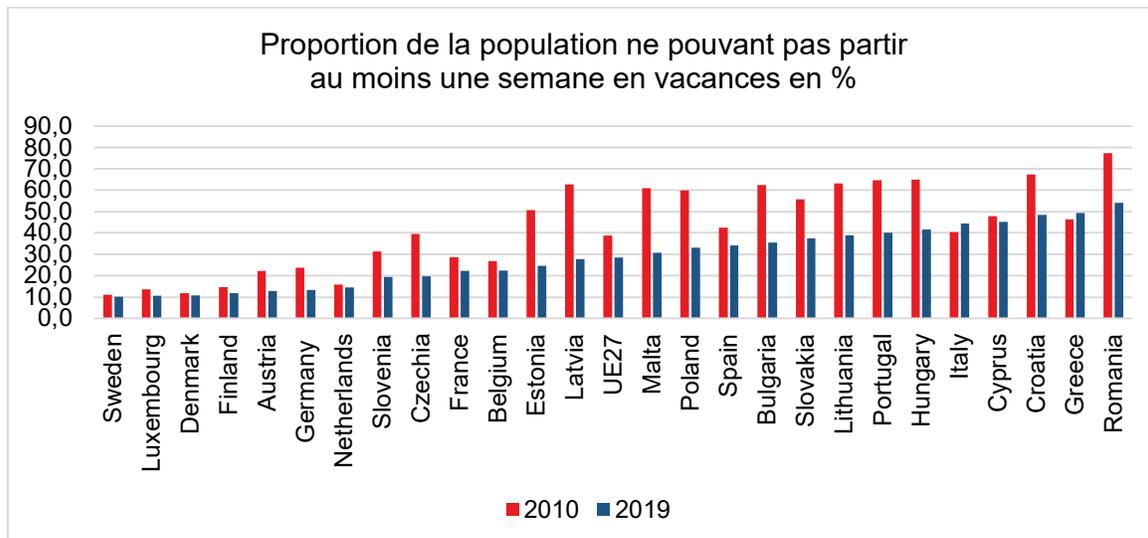
La crise sanitaire et économique ainsi que les futures élections américaines ne favorisent par l'élaboration d'un consensus. Les Américains pensent que les Chinois ont plus à perdre d'une déstabilisation du commerce international ; les premiers s'appuyant sur leur marché de consommation quand les seconds dépendent des exportations. Malgré la volonté des pouvoirs publics, la demande intérieure de la Chine n'a pas pris le relais des échanges comme moteur clef de la croissance. Prudents, les Chinois maintiennent un taux élevé d'épargne, plus de 40 % du revenu disponible brut qui freine la montée en puissance de la consommation. Dans ce contexte, les autorités américaines pensent obtenir des concessions de la part de la Chine. Cette dernière est, en revanche, convaincue de sa nouvelle supériorité et elle a en mémoire les affronts des que les Occidentaux lui ont infligés à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles avec les concessions étrangères.



LE COIN DES GRAPHIQUES

70 % des Européens partent en vacances !

En 2019, 29 % des résidents des États membres de l'Union européenne, âgés de 16 ans ou plus, ont déclaré ne pas avoir les moyens de partir au moins une semaine en vacances. En 2010, Ce taux était de 39 %. Depuis plusieurs années, la proportion de personnes ne pouvant pas partir en vacances se stabilise. Avec la crise de la Covid-19, ce taux pourrait s'accroître cette année.

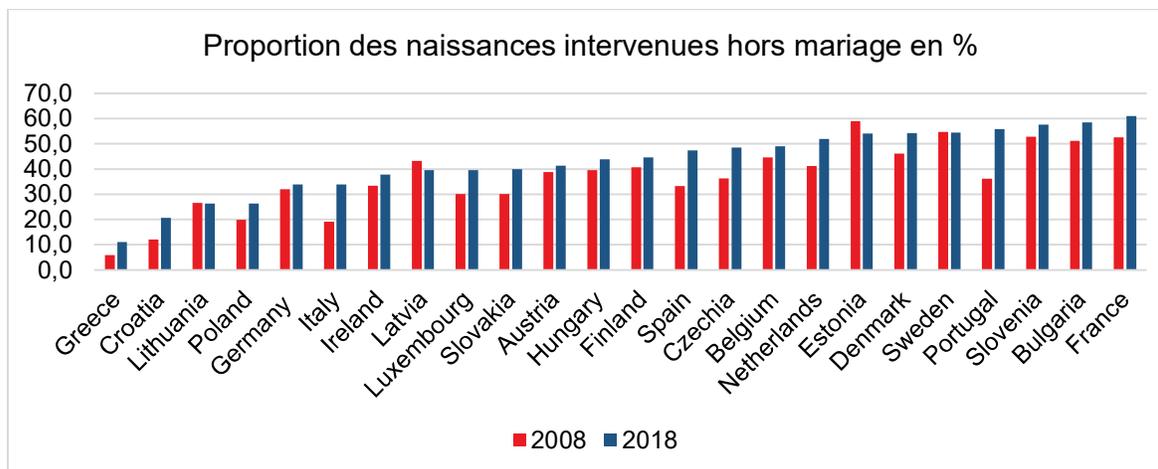


Cercle de l'Épargne – données Eurostat

Parmi les États membres de l'Union, en 2019, la Roumanie a enregistré la part la plus élevée d'individus dans cette situation, la majorité des Roumains (54 %) n'ayant pas les moyens de s'offrir une semaine de vacances par an. Les résidents grecs arrivaient en deuxième position, avec 49 %, suivie de la Croatie (48 %), de Chypre (45 %) et de l'Italie (44 %). En revanche, seulement 10 % des Suédois n'étaient pas en mesure de s'offrir des vacances annuelles d'une semaine, suivis du Danemark et du Luxembourg (11 % chacun), de la Finlande (12 %), de l'Allemagne et de l'Autriche (tous deux 13 %). En France, 22 % des ménages n'ont pas pu, en 2019, s'offrir au moins une semaine de vacances. Ce taux était de 29 % en 2010.

La France, championne des naissances hors mariage

La proportion de naissances vivantes hors mariage dans l'UE s'élevait à 42 % en 2018. Cela représente 17 points de pourcentage au-dessus de la valeur de 2000. Cela signale de nouveaux modèles de formation de la famille parallèlement au modèle plus traditionnel où les enfants sont nés dans le cadre d'un mariage. Les naissances extraconjugales surviennent dans des relations non maritales, entre couples cohabitants et parents seuls.



En 2018, les naissances hors mariage étaient plus nombreuses que les naissances dans les mariages dans huit États membres de l'UE : France (61 %), Bulgarie (59 %), Slovénie (58 %), Portugal (56 %), Suède (55 %), Danemark et Estonie (les deux 54 %) ainsi qu'aux Pays-Bas (52 %).

La Grèce et la Croatie se situaient à l'autre extrémité du spectre, avec la Lituanie et la Pologne, car plus de 70 % des naissances dans chacun de ces États membres ont eu lieu dans le cadre de mariages.



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Dimanche 26 juillet

Au **Japon**, les **projections d'inflation et de croissance** seront publiées par la Banque centrale japonaise.

Lundi 27 juillet

En **France**, l'INSEE publiera les données relatives aux **demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi** au deuxième trimestre 2020.

En **Allemagne**, il faudra suivre l'**indice IFO du climat des affaires** de juillet, et le **Rapport mensuel de la Bundesbank allemande**.

Aux **États-Unis**, seront communiqués les chiffres des **commandes de biens durables** du mois de juin et l'**indice manufacturier de la Fed de Dallas** de juillet.

Au **Japon**, seront publiés l'**indice « coïncident »** et l'**indice économique** de mai ainsi que résultats des **prix des services aux entreprises** du mois de juin.

Mardi 28 juillet

En **Espagne**, seront présentés les résultats de l'**enquête sur le chômage** du deuxième trimestre.

Au **Royaume-Uni**, l'**enquête CBI sur le commerce de distribution** de juillet sera publiée.

Aux **États-Unis**, l'**indice Redbook** du 24 juillet, l'**indice des prix des maisons S&P-Case Shiller** de mai, **Indice BRC des Prix des Magasins** de juin et l'**indice Manufacturier** de juillet de la **Fed de Richmond** seront publiés. Sera par ailleurs présentée l'évolution de la **confiance des consommateurs**.

Mercredi 29 juillet

En **France**, l'INSEE présentera les résultats de l'**enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages** et communiquera l'**indice de confiance des consommateurs** de juillet. L'INSEE publiera par ailleurs les statistiques relatives aux **constructions de logements** du mois de juin

En **Espagne**, les résultats des **ventes au détail** du mois de juin seront présentés par l'institut national statistique.

En **Italie**, l'**indice de prix à la production** de juin sera publié.

Réunion de la BCE, sans lien avec la politique monétaire.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre l'évolution du **crédit à la consommation**, et du **prêt net aux entreprises** du mois de juin ainsi que l'**évolution du nombre d'accords d'emprunts Hypothécaires** sur ce même mois de juin.



Aux **États-Unis, Réunion de la FED** avec une décision attendue sur les taux. Seront par ailleurs communiqués **les promesses de ventes de maisons** du mois de juin, **les nouveaux contrats hypothécaires** recensés au 24 juillet et les données **sur les stocks de gros** du mois de juin.

Au **Japon**, les résultats du **commerce en détail** de juin seront communiqués.

Jeudi 30 juillet

En **France**, l'INSEE publiera **l'indice des prix à la production et d'importation de l'industrie** de juin sera publié.

L'Allemagne communiquera le résultat du **PIB** au deuxième trimestre. Seront par ailleurs publiés, **l'indice des prix à la consommation** et **l'indice harmonisé des prix à la consommation** de juillet.

La **Commission européenne** publiera pour **la zone euro**, les indicateurs de **confiance des consommateurs**, de **confiance de l'industrie**, du **climat des affaires** et du **climat économique** de juillet.

Eurostat présentera par ailleurs l'évolution du **taux chômage** en juin pour la **zone euro** et **l'Union Européenne**.

En Espagne, seront présentés **l'IPCH** et **l'indice des prix à la consommation** de juillet.

Aux **États-Unis**, sont attendus la présentation du **PIB** annualisé au deuxième trimestre, **l'indice des prix au titre des dépenses de consommation personnelle** et **l'indice Brut des Prix d'achats** du deuxième trimestre. Sera par ailleurs publiée la moyenne sur 4 semaines des **inscriptions au chômage** au 24 juillet.

Au **Japon**, l'Institut japonais du travail publiera, pour le mois de juin, **le ratio emplois/demandes**. Seront également communiqués le **taux de chômage** et le **taux de production industrielle** enregistrés du mois de juin.

Vendredi 31 juillet

En **France**, l'INSEE publiera une première estimation des **comptes nationaux trimestriels** pour le deuxième trimestre 2020. Sera présenté à cette occasion, le taux de **croissance du PIB** au deuxième trimestre. Seront par ailleurs publiés **l'indice des prix à la consommation** de juillet et des **dépenses de consommation** du mois de juin.

Eurostat publiera pour la **zone euro, l'Union européenne** et chaque État membre, **le PIB** au deuxième trimestre, **l'indice des prix à la consommation** du mois de juillet.

En **Italie**, l'institut national de la statistique publiera les données relatives à l'évolution des **ventes du commerce de détail** du mois de juin.

En **Chine**, le **PMI non manufacturier** et le **NBS-PMI manufacturier** de juillet seront publiés.



Au **Japon**, il faudra suivre les résultats des **commandes de construction** et les **misés en chantier** en juin. L'**indice de confiance des consommateurs** de juillet sera également publié.

Aux **États-Unis**, l'**indice des prix - dépenses personnelles de consommation** de juin et l'**indice coût de l'emploi** du deuxième trimestre seront connus. L'**indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan** et l'**indice des Directeurs d'achat (PMI) de Chicago** de juillet seront par ailleurs publiés.

Lundi 3 août

En **France**, seront publiés les résultats des **importations, des exportations et de la balance commerciale** du mois de juin.

En **Allemagne** les résultats de la **production industrielle** du mois de juin seront publiés.

En **zone euro**, seront publiés l'**indice Markit PMI Manufacturier** de juillet et l'**indice Sentix - confiance des investisseurs** du mois d'août.

Le **Royaume-Uni** communiquera également les données de l'**indice Markit – PMI manufacturier** de juin.

Aux **États-Unis** sont attendues les publications des **indices Markit – PMI manufacturier, ISM Manufacturing Employment Index, Indice ISM Manufacturier, ISM prix payés** et l'**indice ISM Manufacturing New Orders Index** de juillet. Seront également communiqués **les dépenses de constructions** constatées pour le mois juin, **les ventes totales de véhicules** enregistrées pour le mois juillet et les résultats de l'**enquête des prêts** au deuxième trimestre.

Au **Japon**, seront publiés les **indices PMI Manufacturier Nikkei et Caixin** ainsi que l'**indice des prix à la consommation** de juillet.

Mardi 4 août

En **France**, l'INSEE publiera les statistiques relatives aux **immatriculations de véhicules neufs** pour le mois de juillet.

En **Allemagne**, seront publiés les résultats des **importations, des exportations et de la balance commerciale** pour le mois de juin.

Au **Royaume-Uni**, l'**indice PMI Construction** de juillet sera publié.

Eurostat publiera pour les pays de la **zone euro**, l'**indice de prix à la production** de juin.

Aux **États-Unis** seront communiqués l'**indice Redbook** du 31 juillet, l'**Indice ISM de New York** de juillet, et l'**indice d'optimisme Économique IBD/TIPP** d'août. Les résultats des **commandes d'usines** du mois de juin seront par ailleurs connus.



Mercredi 5 août

En **zone euro**, seront publiés pour l'ensemble de la zone et pour les pays-membres les **indices Markit - PMI service et PMI composite Markit** de juillet. **Eurostat** publiera par ailleurs les résultats des **ventes au détail** du mois de juin.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les résultats de la **balance commerciale** en juin et des **nouveaux contrats hypothécaires** enregistrés au 31 juillet. Les indices **PMI des services de Markit, PMI composite de Markit, ISM Non-Manufacturing New Orders Index, Indice ISM Non Manufacturier** et **ISM Non-Manufacturing Prices** de juillet seront également publiés.

Au **Japon**, le taux de **croissance du PIB** au deuxième trimestre sera publié.

Jeudi 6 août

Au **Royaume-Uni**, La Banque centrale britannique se réunira. Une **décision sur les taux** est attendue. La Banque d'Angleterre publiera par ailleurs à cette date son **rapport trimestriel sur l'inflation**. La publication de l'**indice Halifax du Prix des Maisons** de juillet est également attendue.

En **Allemagne**, la Bundesbank publiera les résultats des **commandes d'usines** du mois de juin.

En **Italie**, seront communiqués les résultats de la **production industrielle** pour le mois juin.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les résultats des **inscriptions au chômage sur 4 semaines** au 31 juillet et l'**indice EIA variation des stocks de gaz naturel** au 31 juillet.

Au **Japon**, le résultat des **dépenses totales des ménages** du mois de juin sera publié.

Vendredi 7 août

En France, l'**INSEE** communiquera l'**Indice de la production industrielle** de juin. Seront également communiqués, les résultats du **commerce extérieur** en valeur et la **balance des paiements** pour le mois de juin.

En **Espagne**, seront communiqués les résultats de la **production industrielle** pour le mois de juin.

Au **Japon**, l'**indice coïncident et l'indice économique avancé** de juin seront publiés.

Aux **États-Unis**, sont attendus, les résultats de la **production industrielle** pour le mois de juin, du **taux de chômage** et de l'**emploi non-agricole** en juillet. Seront par ailleurs publiés, Les **stocks de gros** réalisés et la **variation crédit à la consommation** pour le mois de juin.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2019</i>	2 419	3 436	1 788	1 245	11 907
PIB par tête en 2019 <i>En euros</i>	36 064	41 342	29 600	26 440	34 777
Croissance du PIB <i>En % - 2019</i> <i>En mars 2020</i>	1,3 -5,0	0,6 -2,3	0,3 -5,4	2,0 -4,1	1,2 -3,1
Inflation <i>En % - juin 2020</i>	0,2	0,8	-0,4	-0,3	0,3
Taux de chômage <i>En % - avril 2020</i>	8,7	3,5	6,3	14,8	7,3
Durée annuelle du Travail (2018)	1506	1393	1722	1695	-
Age légal de départ à la retraite	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2018</i>	56,2	43,8	48,1	41,1	46,7
Solde public <i>En % du PIB 2019</i>	-3,0	+1,4	-1,6	-2,8	-0,6
Dette publique <i>En % du PIB 2019</i>	98,4	59,8	134,8	95,5	86,1
Balance des paiements courants <i>En % du PIB -Avril. 2020</i>	-0,8	6,8	3,3	2,1	2,8
Échanges de biens <i>En % du PIB - avril 2020</i>	-2,4	6,1	3,2	-2,4	2,0
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2020</i>	3,0	8,0	2,8	1,8	25,8
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,7	-21,0	-37,4	-14,0	-25,2

Cercle de l'Épargne - sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----